



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08/03/2018

Convocation en séance ordinaire le 02/03/2018.

Etait présent :

Mr Eric MICHARD, Maire, Mme Florence DUPUY, 1^{er} Adjoint, Mr Yves PLACE, 2^{ème} Adjoint, Mr Pierre GARBIL, 3^{ème} Adjoint, Mr Philippe BLANC, 4^{ème} Adjoint ;

Conseillers Municipaux : Mr Jean-Paul GAY, Mr Bertrand MAILLARD, Mr Damien PEYRON, Mr Jean-Paul NIELACNY, Mr Stéphane DIDIER, Mme Patricia GEOFFROY, Mr Cédric CHAZELLE, Mr Didier PINAY, Mme Catherine BRICAUD.

Absent : NEANT

Pouvoir : NEANT

Le Compte rendu de la séance précédente, est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération N° 2018-03-01

Approbations devis « mur école »:

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus pour les travaux de rénovation du mur de l'Ecole – partie basse.

La meilleure offre est donnée par l'entreprise CELIK

Ouï et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Pralong :

- Approuve le devis établi par l'entreprise CELIK pour un montant de 10 210,00 € HT, tel qu'annexé,
- Charge Monsieur le Maire d'en informer l'entreprise,
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2018

2. Délibération N° 2018-03-02

Approbation devis « Sécurité virage rue Louis Varigas.

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus pour les travaux de rénovation du mur de l'Ecole – partie basse.

La meilleure offre est donnée par l'entreprise VERDIER POYET TP

Ouï et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Pralong :

- Approuve le devis établi par l'entreprise VERDIER POYET TP pour un montant de 9 542.00 € HT, tel qu'annexé,
- Charge Monsieur le Maire d'en informer VERDIER POYET TP,
- Sollicite le département dans le cadre des amendes de polices
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2018.

3. Délibération N° 2018-03-03

Transfert activité entre les sociétés DECLIC INFRA à TELYP VRD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que nous travaillons actuellement sur le projet de l'extension du cimetière avec la société DELIC INFRA.

Cette dernière vient de signer un accord avec la société TELYP VRD concernant le transfert des commandes en cours.

Cet accord autorise donc à:

- Reprendre et contacter sa clientèle
- Utiliser ses références
- Utiliser ses certificats de capacité.

La société DECLIC INFRA cesse son activité en maîtrise d'œuvre VRD.

Ouï et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert d'activité de la société DECLIC INFRA au profit de TELYP VRD, et de fait, de continuer la phase Maîtrise d'œuvre avec la société TELYP VRD
- Charge Monsieur le Maire d'en informer le Trésor Public,

4. Délibération N° 2018-03-04

Création d'une attribution de compensation d'investissement

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié par l'article 163 de la loi n° 2015-1785 du 29/12/2015 de finances pour 2015 et par l'article 81 de la Loi de finances rectificative de 2016 ;

La législation autorise désormais les communes et les EPCI à imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement.

Considérant l'intérêt de comptabiliser sur la section d'investissement la charge d'investissement transférée et retenue sur l'attribution de compensation de chaque commune qui devrait contribuer à préserver le ratio d'épargne de gestion et le ratio d'épargne brute des budgets communaux, mais aussi son ratio de capacité de désendettement (calculé à partir de l'épargne brute dégagée annuellement par la commune).

Considérant que cette imputation doit être décidée dans le cadre de la révision libre du montant de l'attribution de compensation (prévue au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

Considérant que l'adoption du principe d'imputation des attributions de compensation en investissement nécessite donc des délibérations concordantes du conseil communautaire (à la majorité des deux tiers) et des conseils municipaux des communes membres intéressées,

M. Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le principe de création d'une attribution de compensation dite d'investissement, imputée en section d'investissement en 2018.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour, le Conseil municipal :

- approuve la création d'une attribution de compensation d'investissement en 2018.

5. Délibération N° 2018-03-05

Convention Abonnement « La Lettre du cadre ».

Monsieur le maire expose aux membres du conseil que Les communes de CHALAIN-D'UZORE et de PRALONG sont abonnées à la même revue « La Lettre du Cadre », et que pour des raisons d'économie financière, il est proposé de ne prendre qu'un seul abonnement.

La commune de CHALAIN-D'UZORE paiera chaque année l'abonnement à « La Lettre du Cadre ».

La commune de PRALONG remboursera 50 % de cette somme sur demande de la commune de CHALAIN-D'UZORE.

Oùï et délibéré, le conseil Municipal de Pralong :

- Approuve la convention telle qu'annexée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

6. Points divers :

Le Comité d'entraide des aînés sollicite le conseil Municipal pour une subvention supérieure à l'an dernier. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, se prononce favorablement à une subvention de 1500 €.

Prochain Conseil le 23/03/2018 à 18h00

Vote du Compte Administratif, Compte de Gestion et Budget Primitif

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance.

REPERTOIRE CHRONOLIQUE

Date	Folio	Objet	Résumé
08/03/0018	2018-03-01	<u>Approbations devis « mur école »:</u>	Ouï et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Pralong : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le devis établi par l'entreprise CELIK pour un montant de 10 210,00 € HT, tel qu'annexé, - Charge Monsieur le Maire d'en informer l'entreprise, - Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2018
08/03/2018	2018-03-02	<u>Approbation devis « Sécurité virage rue Louis Varigas.</u>	Ouï et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Pralong : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le devis établi par l'entreprise VERDIER POYET TP pour un montant de 9 542.00 € HT, tel qu'annexé, - Charge Monsieur le Maire d'en informer VERDIER POYET TP, - Sollicite le département dans le cadre des amendes de polices - Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2018.
08/03/2018	2018-03-03	<u>Transfert activité entre les sociétés DECLIC INFRA à TELYP VRD</u>	Ouï et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le transfert d'activité de la société DECLIC INFRA au profit de TELYP VRD, et de fait, de continuer la phase Maîtrise d'œuvre avec la société TELYP VRD - Charge Monsieur le Maire d'en informer le Trésor Public,
08/03/2018	2018-03-04	<u>Création d'une attribution de compensation d'investissement</u>	Après en avoir délibéré par 14 voix pour, le Conseil municipal : <ul style="list-style-type: none"> - approuve la création d'une attribution de compensation d'investissement en 2018.
08/03/2018	2018-03-05	<u>Convention Abonnement « La Lettre du cadre ».</u>	Ouï et délibéré, le conseil Municipal de Pralong : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve la convention telle qu'annexée, - Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**Ont signé au registre tous les membres présents
A Pralong le 08/03/2018**

Eric MICHARD	194 Route du PIC	
Florence DUPUY	117 Chemin des Farges	
Yves PLACE	270 Route du PIC	
Pierre GARBIL	472 Route des Deux Villages	
Philippe BLANC	635 Route de Grandchamps	
Catherine BRICAUD	5 Chemin des Ecoliers	
Cédric CHAZELLE	Chemin des Pierres	
Stéphane DIDIER	313 Route du PIC	
Jean-Paul GAY	133 Route de Menacey	
Patricia GEOFFROY	146 Route de Lard	
Bertrand MAILLARD	47 Impasse des Varennes	
Jean Paul NIELACNY	1197 Route de Menacey	
Damien PEYRON	463 Route du Pic	
Didier PINAY	409 Route de Lard	
Séverine VERDIER	270 Route de Menacey	